

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 OCTOBRE 2025

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – GILOT – MECHIN – RODRIGUES
et SAUVAGNAT
Mmes POINTE-GEOFFROID et SAQUET

Monsieur CHARLES a donné procuration à Monsieur RODRIGUES
Monsieur RAVOLET a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

EXCUSEES : Mmes ALBERT et SEVEN
ABSENTES : Mmes BOULLOY et PLANCHARD

Secrétaire de séance : Arlindo RODRIGUES

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Monsieur le Maire indique que suite à la création du poste de rédacteur lors du dernier conseil municipal, il faut effectuer une refonte du régime indemnitaire actuel afin d'intégrer ce nouveau poste. Suite à l'avis favorable, du collège des représentants des employeurs ainsi que du collège des représentants du personnel du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Cher, le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, pour la modification du régime indemnitaire actuel à compter du 01/11/2025.

Modification de la régie de recettes « cantine-garderie » : Monsieur le Maire propose de modifier la régie de recettes « cantine-garderie » afin d'élargir son champ d'exécution en intégrant le dispositif de location du Centre Socio-Culturel et d'intégrer un nouveau mode d'encaissement avec le règlement par carte bancaire. Cette modification sera effective à compter du 1^{er} Avril 2026.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de la régie comme proposées ci-dessus.

Redevance d'occupation du domaine public – réseaux de communications électroniques : Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2005-1676 du 27/12/2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public. Il propose à l'assemblée d'instaurer cette redevance pour les réseaux de communications électroniques.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer cette redevance pour les opérateurs de télécommunications et d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis par le décret cité ci-dessus.

Informations diverses

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique, concernant les projets de centrales photovoltaïques au sol, est close depuis le 17 Octobre. Madame le commissaire enquêteur va rédiger son rapport, qu'elle transmettra à la Préfecture pour que celle-ci puisse statuer sur les différents projets.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est déroulée à la Communauté de Communes le 22 Octobre dernier avec la société de restauration Sogirest. Il a été évoqué la qualité des repas, et l'évolution tarifaire de près de 5 % applicable à compter du 1^{er} Octobre.

Monsieur le Maire fait part qu'une éventuelle inauguration des maisons domotiques pourrait avoir lieu le 3 Décembre prochain.

Monsieur le Maire confirme l'installation de deux médecins spécialistes (allergologue et pédiatre) sur la Commune à compter du 5 Janvier 2026.

Monsieur le Maire informe que deux médecins roumains dont un généraliste seraient susceptibles d'intégrer la Maison de Santé de la Guerche-sur-l'Aubois dans le courant du premier semestre 2026.

Monsieur le Maire informe qu'une procédure est lancée à l'encontre des anciens locataires de notre boulangerie.

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'avoir un dépôt de pains sur notre commune dont nous devons discuter la reconduction du bail d'ici la fin de l'année qui est conditionnée par la fréquentation de celui-ci.

Monsieur le Maire indique que suite à des vols répétés au cimetière, nous avons pris des dispositions afin d'identifier les auteurs de ces faits. Suite à la mise en place de ces mesures, nous avons pu repérer un individu.

Questions diverses :

Suite aux travaux d'enfouissements des réseaux dans l'Impasse René Godichet, Madame POINTE-GEOFFROID s'interroge si le camion poubelles pourra repasser prochainement dans l'impasse.

Monsieur le Maire répond que nous allons nous rapprocher de l'entreprise qui effectue les travaux et du SMIRTOM pour connaître une date.

Monsieur BARBILLAT indique que les salariés de l'entreprise INEO, qui effectuent les travaux d'enfouissements de réseaux, font du très bon travail.

Fin de séance : 19 h 55